

« POST-VÉRITÉ, STRATÉGIES DE DOUTE : QUELS IMPACTS SUR L'EXPERTISE ? »

Séance publique du 11 mars 2020

Qui n'a pas entendu parler de « fake news », symptômes d'une nouvelle ère, celle de la post-vérité ? Utilisée dans un premier temps dans le monde politique, cette notion a pénétré d'autres univers, dont celui de la science. Si la désinformation a toujours existé, aujourd'hui la vitesse de propagation par les réseaux sociaux lui donne une puissance bien difficile à endiguer ...

A cette situation, s'en ajoute une autre plus « machiavélique », au plus proche de la démarche scientifique : le doute méthodique, fondement de la démarche scientifique dans la progression de connaissances, est alors instrumentalisé en vue de la production d'une ignorance stratégique. Il s'agit, entre autres, de simuler la science afin de retarder, voire contredire, des résultats qui seraient contraires à certains intérêts privés, ainsi que le montrent notamment les recherches en histoire des sciences sur l'industrie du tabac. Les scientifiques, les experts, les journalistes, en sont la cible.

Face à ces deux situations, d'infox et de stratégie de doute, la réponse du monde scientifique sera différente : d'un côté une course à la dénonciation adossée aux institutions scientifiques mais peut-être vaine au vu des mécanismes de communication en jeu ; de l'autre, l'absolue nécessité pour les scientifiques de s'interroger sur l'objet des controverses, mais surtout sur l'objet de leurs certitudes, afin de ne pas donner prise aux stratégies de doute.

Dans ce contexte complexe, qu'advient-il de l'expertise ? Peut-on encore se permettre de douter ? L'expert joue un rôle central entre le scientifique et le politique. Il contribue à délimiter certitudes et incertitudes. Mais, en lien même avec son positionnement de proximité avec le monde politique, il en subit les remises en cause. Il faut donc rappeler avec les juristes que c'est l'expertise qui fait l'expert et revisiter son intervention dans l'espace public. Que nous apprennent alors les sciences sociales, quand elles sont impliquées dans l'expertise ? La séance croisera des analyses philosophique, juridique et sociologique avec celle d'un témoin pour éclairer ces transformations.

Programme :

14h30-14h40 : Introduction

Marie-Françoise Chevallier- Le Guyader, directrice honoraire de l'IHES, membre de l'AAF

14h40-15h : « L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE DANS UN CONTEXTE DE POST-VERITE ET DE DOUTE STRATÉGIQUE »

Mathias Girel, Maître de conférences, département de philosophie de l'Ecole normale supérieure – PSL, Directeur de l'UMS 3610 Centre d'archives en Philosophie, Histoire et Edition des Sciences (CAPHES, CNRS-ENS).

La notion d'infox (Fake News) semble revêtir des visages différents selon qu'on la comprend comme confusion entre information et ce qui n'a que l'apparence de l'information, selon le sens originel du terme anglais « fake », comme environnement où les distinctions pertinentes ne sont plus possibles, parce que la masse d'informations concurrentes et contradictoires ne

peut plus être hiérarchisée, ou encore comme confusion organisée, produite, comme le donnent à penser plusieurs analyses récentes des nouveaux visages de la propagande sur les réseaux sociaux.

Ces trois traits semblent constituer le contexte dans lequel nous recevons et échangeons de l'information, et fournissent un cadre général à l'intérieur duquel il est intéressant de voir ce que devient l'expertise scientifique, en particulier dans les domaines environnementaux et sanitaires. Peut-on repérer ces trois dimensions générales, dans les débats publics autour des sciences où la figure de l'expert est convoquée ?

Le premier trait correspond aux « doubles » de la science que l'on a rencontrés dans les débats autour du climat, notamment, et où les doutes scientifiques et l'expression d'incertitudes étaient « mimés » de manière à fragiliser, en apparence, la robustesse des conclusions des climatologues : comment alors distinguer l'expert scientifique de celui ou celle qui n'en a que l'apparence ? Le second trait implique de s'intéresser aux supports sur lesquels l'expertise scientifique peut être présentée, lorsqu'elle sort des agences. Le débat sur les vaccins pourra fournir un exemple. Enfin, le troisième trait correspond d'assez près à ce qui a été décrit ailleurs comme « fabrique du doute, » où l'essentiel n'est pas forcément de convaincre le public ou les décideurs d'énoncés faux que de compliquer à la racine toute délibération et toute décision par la mise en scène d'opinions et d'options contradictoires.

15h-15h20 : « POURQUOI (NE) CROIT-ON (PAS) À L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE ? ENSEIGNEMENT DES RECHERCHES EN SHS »

Pierre Benoît Joly, économiste et sociologue de l'innovation, Directeur de Recherche, INRAE, membre de l'AAF

On se souvient que « *post truth* » fut élu terme de l'année par les Oxford Dictionaries dans un contexte très particulier marqué par le vote en faveur du Brexit au Royaume-Uni et par l'élection de Donald Trump à la Présidence des Etats-Unis. Post-vérité désignait alors des circonstances dans lesquelles « les faits objectifs ont moins d'influence que les appels à l'émotion et aux croyances personnelles dans la fabrique de l'opinion publique ».

La mobilisation de cette expression pointe vers une question cruciale pour les sociétés contemporaines, celle de la crédibilité de l'expertise scientifique. Néanmoins, elle le fait d'une façon qui ignore ce que nous avons appris au cours des 50 dernières années. C'est, en premier lieu, ce que cet exposé s'attachera à démontrer par une analyse critique de quelques idées reçues :

- L'expression post-vérité donne à penser que nous vivions précédemment dans des sociétés de vérité parce que les décisions y étaient fondées sur la science comme source de vérité ;
- Les sociétés contemporaines seraient des sociétés marquées par la défiance en la science. Le rejet de certaines technologies (au premier rang desquelles les OGM) en serait l'expression concrète ;
- En pointant vers le problème de l'opinion publique, l'expression post-vérité occulte un phénomène essentiel, la façon dont l'économie politique des connaissances produit de l'ignorance ou conduit à ignorer ce que l'on sait.

Cette analyse critique fondée sur un large corpus de connaissances permet de penser autrement les conditions de construction de la crédibilité de l'expertise scientifique.

15h20-15h40 : « QUELLE PLACE POUR L'EXPERTISE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉCISION PUBLIQUE ET JUDICIAIRE ? »

Carole Hernandez Zakine, directrice des affaires publiques Bioline by InVivo, docteur en droit de l'environnement, membre de l'AAF

L'expertise est de plus en plus sollicitée avant la prise de décision publique mais également avant la prise de décision judiciaire. Dans le domaine de l'environnement, c'est à dire dans le domaine de la prise en compte des externalités négatives des activités, l'expertise prend une place d'autant plus importante que les demandes sociales sont fortes. Celles-ci participent au questionnement, voire à la remise en cause des expertises. Mais qu'en est-il du côté du droit ? Les décideurs, les juges doivent-ils respecter les expertises ? Ou bien conservent-ils un pouvoir d'appréciation qui teinte l'expertise d'acceptation sociale ? Finalement quelle est la place de l'expertise dans les décisions publiques et la jurisprudence ?

15h40-16h : « L'EXPERTISE SANITAIRE DE L'ANSES : LA MOBILISATION DES SHS ENTRE EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET DECISION PUBLIQUE »

Roger Genet, directeur général, ANSES

Les agences d'expertise scientifique dans le domaine sanitaire ont été créées au tournant des années 2000 pour organiser une expertise indépendante permettant de réaliser une analyse approfondie de l'état des connaissances scientifiques sur un sujet donné, pour évaluer des risques et formuler des recommandations au gestionnaire de risques.

Quels qualificatifs attribuer à cette expertise scientifique : collective, contradictoire, indépendante, neutre, désintéressée ?... Sur quels instruments peut-elle s'appuyer, sur quelle méthodologie se fonde-t-elle ? Comment donner la parole aux parties prenantes sur qui repose une partie du savoir ? Comment associer savoirs profanes et savoir expert ? Mettre en regard risques et bénéfices peut-il conduire à un « algorithme » de la prise de décision sans l'intervention du politique ? Autant de questions pour les sciences humaines, sociales, économiques et politiques.

Après plusieurs crises sanitaires et dans un contexte de remise en cause croissante de la décision publique, il s'agissait alors – et il s'agit toujours – d'éclairer les décideurs et de donner un fondement scientifique à leur action. Vingt années plus tard, pas un jour ne se passe sans que les politiques annoncent respecter l'avis des scientifiques pour fonder leur décision. Et pourtant, la défiance du public dans les institutions scientifiques n'a cessé de croître sur fond de controverses. Dans ce contexte, comment restaurer le contrat de confiance entre la société et ses institutions scientifiques : les agences d'expertise scientifique doivent se positionner comme force de proposition et moteur de changements.

16h-16h 40 : Discussion générale

16h40-17h : **Conclusion** *Heinz Wismann, philosophe, directeur de recherche émérite à l'EHESS, membre de l'AAF.*